

Décembre 2020

Panorama

des dynamiques territoriales de transition écologique en Île-de-France

2020

www.teddif.org

Introduction

Le panorama 2020 des dynamiques territoriales en matière de transition écologique en Île-de-France a été construit à partir de plusieurs éléments de nature diverse : Le travail de suivi réglementaire des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) réalisé par les services de l'État, le travail d'enquête réalisé par le réseau Teddif pour actualiser la carte d'avancement des PCAET réalisée par l'AREC auprès des chargés de mission et des représentants des Communautés Départementales de la Transition Énergétique (CDTE). Pour le volet « appropriation des ODD » de cette nouvelle édition du panorama annuel, une enquête a été menée auprès des agents des collectivités locales inscrits dans la liste de diffusion du réseau Teddif pour actualiser les données des années précédentes et tenter d'apprécier la façon dont les collectivités franciliennes s'emparent ou non de ce nouveau référentiel que constitue l'Agenda 2030.

Le panorama apporte donc, comme chaque année, une vision forcément partielle de ce qui se passe sur le territoire francilien. Pour traduire la dynamique francilienne en matière de transition écologique, il est à croiser avec d'autres recensements de projets, recueils d'initiatives, etc. menés par les acteurs institutionnels financeurs, comme le rapport d'activités de l'ADEME Île-de-France recensant par département les projets financés à travers les différents fonds et appels à projets gérés ou encore les résultats des appels à projets déployés par le Conseil Régional dans le cadre de sa stratégie énergie climat puis plus récemment dans les engagements pris suite à la COP Île-de-France qui s'est tenue mi-septembre.

Sommaire

I. Les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) des collectivités franciliennes

- 1. L'avancement des PCAET franciliens au regard de la réglementation**
- 2. L'avancement « opérationnel » des PCAET franciliens**

II. Les démarches territoriales intégrant les Objectifs de Développement Durable (ODD)

- 1. Le rapport des collectivités franciliennes aux ODD**
- 2. Contributions des collectivités aux ODD**
- 3. Défis rencontrés et pistes de résolution**
- 4. Usage des ODD & approche géographique**

I. Les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) des collectivités franciliennes

1. L'avancement des PCAET franciliens au regard de la réglementation

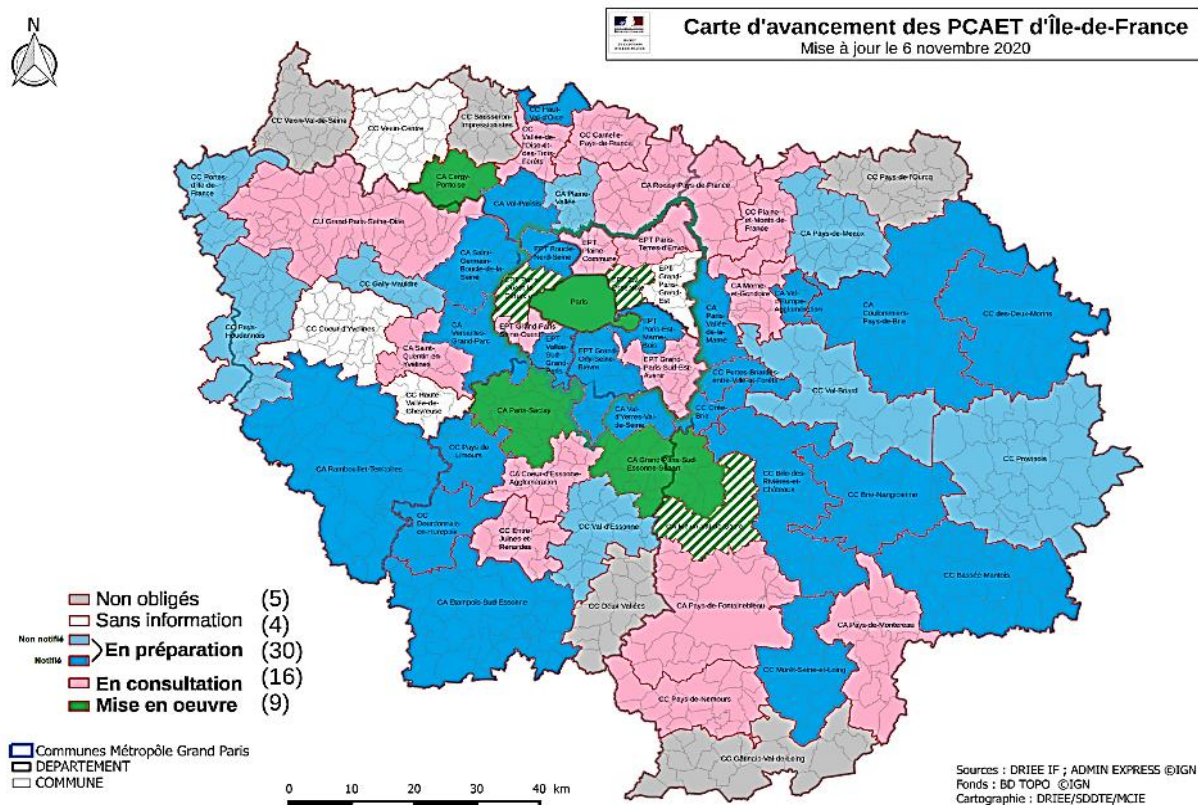
Pour rappel, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. En ce sens, il s'agit d'un projet de territoire concerté.

Il s'inscrit dans un contexte réglementaire précis qui impose à la collectivité certaines « formalités » comme :

- La notification auprès du Préfet et de la présidente de région du lancement de la démarche d'élaboration du PCAET en explicitant les modalités d'élaboration et de concertation retenues ;
- La transmission de projet de PCAET pour avis au préfet de région et à la présidente du conseil régional ;
- L'adoption par l'organe délibérant de la collectivité du projet de plan modifié ou non à la suite des avis du préfet de région et de la présidente de région ;
- La mise à disposition du public du PCAET adopté.

Le suivi par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) de ces étapes administratives pour les 59 « EPCI obligés » à élaborer et mettre en œuvre un plan climat fournit les résultats suivants :

Carte 1 : État d'avancement des PCAET d'IDF d'un point de vue réglementaire



En 2020, d'un point de vue réglementaire, sur les 59 EPCI devant élaborer et mettre en œuvre un PCAET :

- La moitié des EPCI franciliens sont en phase de préparation de leur Plan climat, qu'ils l'aient notifié ou non ;
- Un quart d'entre eux est en phase de consultation. Leur nombre a plus que doublé, passant de 7 en 2019 à 16 en 2020 ;
- Le nombre d'EPCI en phase de mise en œuvre a quant à lui presque doublé, passant de 5 en 2019 à 9 en 2020.

Rappelons que ces catégories sont à prendre avec prudence et ne reflètent qu'imparfaitement les dynamiques locales. L'approche par l'avancement opérationnel complète utilement ce tableau.

2. L'avancement « opérationnel » des PCAET franciliens

Cet état des lieux est issu d'une compilation de plusieurs données de diverses sources : Des informations ont été recueillies par enquête auprès des chargés de mission des PCAET invités à réagir sur la carte d'avancement et à préciser si la catégorie dans laquelle ils figuraient correspondait à la réalité. Ces informations ont pu être complétées par celles dont disposaient les différents partenaires du réseau Teddif. Des entretiens ont ainsi été menés avec les représentants des CDTE.

Malgré le contexte sanitaire, l'année 2020 aura été une période de « boom » concernant les démarches de plan climat tout comme les années précédentes.

- En 2020, on peut considérer que **l'ensemble des EPCI est en ordre de marche**. En effet, quasiment tous les EPCI disposent à ce jour d'un chargé de mission ou pour le moins d'un interlocuteur « plan climat » en capacité de dialoguer avec les services de l'État ou les CDTE sur ce sujet. Les EPCI qualifiés de « sans information » en 2018, sont aujourd'hui soit en phase de lancement/préfiguration ou en phase de diagnostic/mobilisation.
- Le nombre d'EPCI en phase de mise en œuvre a doublé (6 au premier semestre 2018 à 14 au second 2020).

La pandémie de Covid-19 a évidemment perturbé l'accompagnement des PCAET, mais n'a pas empêché les CDTE de poursuivre certaines de leurs activités, recourant à la visioconférence : Par exemple, le Groupe de Travail (GT) « communication » de la CDTE 77 s'est réuni en visioconférence pour sensibiliser, former les élus et techniciens des EPCI aux enjeux de la transition énergétique. Si cela ne remplace pas les journées thématiques, les visites de sites, les interventions lors de grands événements publics (Congrès des Maires en septembre, forum Ensemble 77 en novembre...) initialement prévus, cela permet de maintenir le lien et de suivre les démarches.

La CDTE 95 n'a organisé aucun événement regroupant les chargés de mission, mais a organisé des rendez-vous en direct avec les EPCI permettant d'aborder l'ensemble des sujets techniques, méthodologiques, financiers pour la mise en œuvre de projets de transition écologique.

Par ailleurs, avec le décalage du second tour des élections municipales du 15 mars au 28 juin 2020, date à laquelle il a fallu ajouter un mois pour la mise en place des conseils communautaires, l'année 2020 restera une année d'incertitude qui n'a pas empêché de faire évoluer les dynamiques territoriales.

En outre, 5 PCAET seine-et-marnais ont été arrêtés par les collectivités depuis janvier 2020, avant avis de l'Etat et de la région : les PCAET de la CC Pays de Montereau, de la CC Pays de Nemours et de la CA Pays de Fontainebleau (réalisés en commun par le même bureau d'études), de la CA Roissy-Pays-de-France, de la CA Marne-et-Gondoire. Un sixième devrait être arrêté d'ici la fin de l'année 2020 (CA Paris-Vallée-de-la-Marne).

L'année 2020, restera une année de bouleversement dû au contexte sanitaire, engendrant un décalage de 6 mois.

Dans les Yvelines, la CA SQY termine son PCAET (phase de « mise en œuvre ») et réfléchit à élaborer un Agenda 2030. Deux autres PCAET sont toujours en cours d'élaboration (CC Rambouillet Territoires et Hautes Vallées de Chevreuse), ce qui n'empêche de nombreuses actions d'être mises en œuvre sur les territoires.

La CDTE 78 a organisé des formations à destination des nouveaux élus et envisage une tournée de rencontres avec les territoires pour les accompagner.

Carte 2



À noter, fin 2020, que le contexte du plan de relance a des répercussions encore incertaines sur la dynamique des Plans Climat. L'échelle EPCI de contractualisation des prochains Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pourrait être de nature à « booster » les Plans Climat à l'image de ce qu'ont été les Contrats de Transition Écologique (CTE, 3 territoires en Ile-de-France).

II. Les démarches territoriales intégrant les ODD

Pour mémoire...

L'Agenda 2030 peut être considéré comme la convergence de 2 référentiels, celui des acteurs du DD (Agenda 21) et celui des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale (Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable (OMD)).

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le déclinent ont été adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ces nouveaux objectifs ont une dimension universelle et couvrent ainsi l'ensemble des enjeux de développement dans tous les pays.

Cet Agenda 2030 est au service des Populations, de la Planète, pour la Prospérité et la Paix par les Partenariats (5 P).



Les acteurs territoriaux sont au cœur de la réussite de l'Agenda 2030. L'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) nécessite l'intervention de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles.

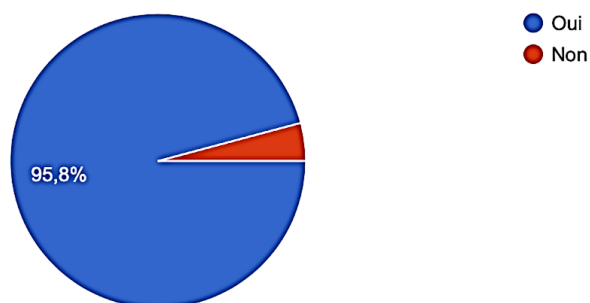
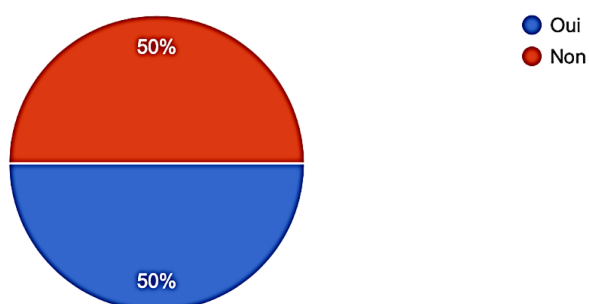
Pour apprécier le niveau d'appropriation des ODD par les collectivités franciliennes, cette année, le réseau Teddif a réalisé un travail d'enquête auprès des chargés de mission Développement Durable (DD) des collectivités présentes dans sa base de contacts du 04 novembre au 20 novembre 2020.

Ils ont été questionnés sur leur appropriation/utilisation ou non des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et des 169 cibles, sur des difficultés éventuelles, sur leur(s) contribution(s), sur leur(s) projet(s), sur leur(s) besoin(s) pour s'en servir davantage, etc.

C'est la 3^{ème} année que le réseau Teddif questionne les collectivités sur le sujet et tente de les intéresser à ce nouveau référentiel. L'appropriation de ce référentiel demeure complexe, les collectivités territoriales contactées sont demandeuses d'informations sur la manière dont les 17 ODD peuvent s'incarner sur leur territoire, s'inscrire dans leurs projets et sur la façon dont elles pourraient les utiliser.

1. Le rapport des collectivités franciliennes aux ODD

Les résultats de l'enquête montrent que l'ensemble des collectivités qui ont répondu connaît les ODD, mais seulement la moitié d'entre elles les utilise réellement. Encore cette année, il y a donc une faible appropriation des ODD, tout comme c'est le cas au niveau national ; le travail de sensibilisation doit donc se poursuivre.

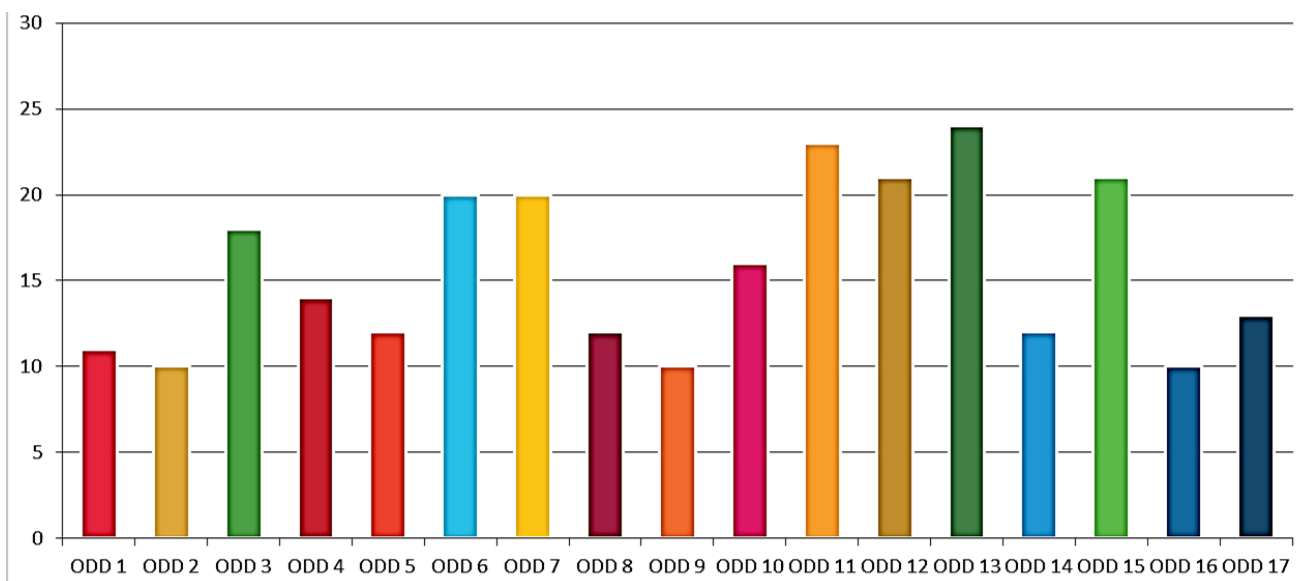
Graphique 1 : Connaissez-vous les 17 ODD ?Graphique 2 : Utilisez-vous déjà les ODD ?

Les collectivités qui ont répondu utiliser les ODD sont dispersées dans toutes les échelles de collectivités avec une majorité de communes comme dans l'échantillon de départ.

2. Contributions des collectivités aux ODD

Graphique 3 : Selon-vous à quel(s) ODD contribuez-vous ?

Nb de réponses



Les collectivités pensent contribuer davantage à l'ODD 11, 12, 13 et 15, qui se caractérisent comme des ODD plus globaux, s'ouvrant sur plus de sujets et regroupant des cibles diversifiées.

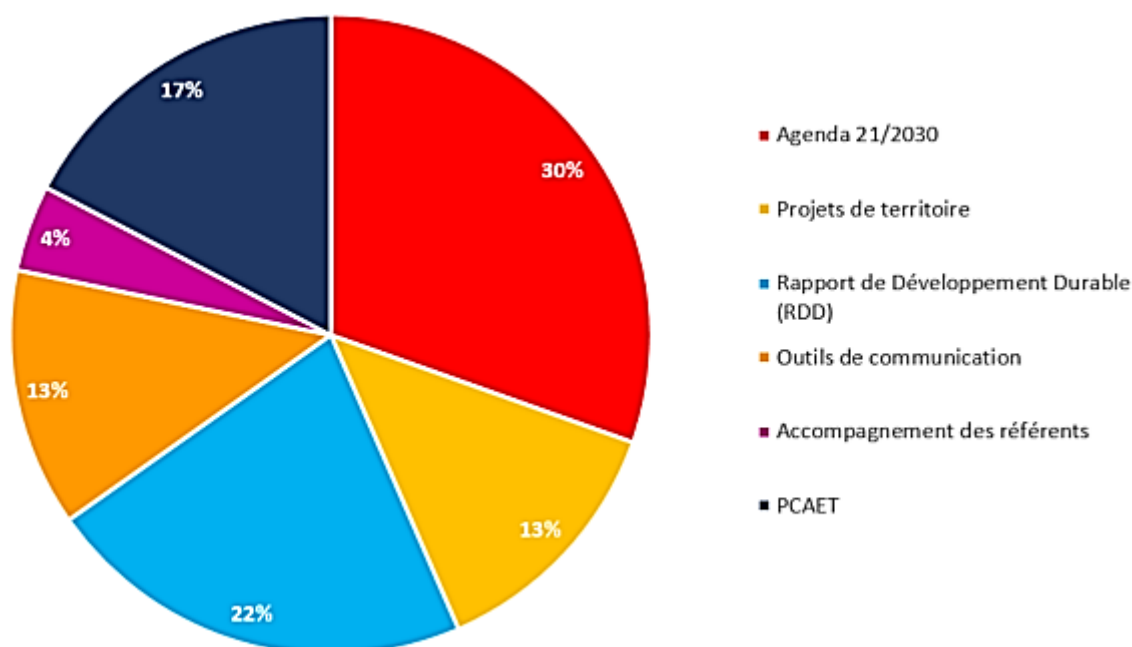
De par son intitulé « Villes et communautés durables », l'ODD 11, par exemple, concerne un grand nombre d'acteurs impliqués sur le devenir du territoire (transition écologique et énergétique, cohésion sociale, etc.). Il permet d'entrecroiser les différentes thématiques constituant le champ lexical de la ville d'aujourd'hui et de demain (logement, mobilité, urbanisation, tourisme, nature en ville, numérique, etc.).

Selon les caractéristiques des territoires, les compétences des collectivités, et les projets qui en découlent, les ODD visés diffèrent. On retrouve tout naturellement les résultats des travaux menés par le Cerema sur le croisement ODD/ Compétences, travaux à retrouver dans le guide « *L'Appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises* » (voir le site *Teddif*).

D'autre part, une action portée sur un ODD, peut en même temps répondre à d'autres, ils sont interconnectés, ce qui explique le grand nombre d'ODD cités même en dehors du champ de compétences propres.

À noter toutefois que, contrairement aux années précédentes, il y a eu un certain nombre de réponses pour l'ODD 14, à priori dû à une mauvaise interprétation de l'ODD, puisque ce dernier est décliné en cibles, consacrées aux mers, aux océans et aux zones littorales et non aux fleuves, aux lacs, etc. ne concernant donc pas les collectivités d'IDF.

Graphique 4 : Pour quel(s) projet(s) utilisez-vous les ODD ?



Parmi les collectivités qui utilisent les ODD, plus d'un quart d'entre elles les utilisent dans le cadre de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre d'un Agenda 21 ou Agenda 2030. Les ODD sont utilisés comme une ligne directrice pour l'élaboration des PCAET et des Rapports de Développement Durable (RDD). Effectivement, de manière globale, les collectivités ayant répondu « utiliser les ODD » les définissent comme un moyen de signalisation et d'éclaircissement sur les enjeux abordés, permettant de s'inscrire dans une dynamique, une feuille de route et un langage universel.

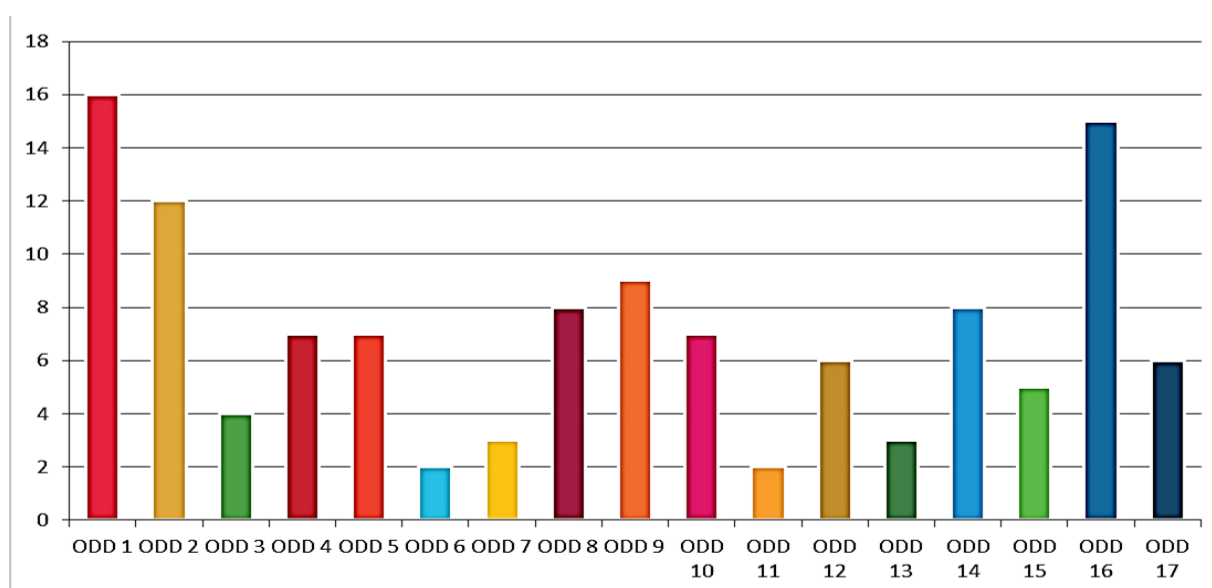
C'est le caractère multisectoriel et systémique qui présente vraiment un intérêt pour les chargés de mission ayant répondu à l'enquête, la possibilité d'inscrire une action dans plusieurs objectifs permet de rendre compte du caractère multisectoriel du Développement Durable (DD).

3. Défis rencontrés et pistes de résolution

À contrario, les collectivités ayant répondu « ne pas utiliser les ODD » déplorent le caractère trop généraliste et « théorique » de ces derniers comme lors de l'enquête de l'an passé. Certaines collectivités disent également « ne pas utiliser les ODD, ne sachant pas comment le faire ».

Graphique 5 : Quel(s) ODD vous semble(nt) difficile(s) à atteindre à votre échelle ?

Nb de réponses



De manière globale, les explications qui ressortent de ces choix sont :

- La portée et la compétence ne dépendent pas de la collectivité ;
- Le positionnement géographique ;
- Les objectifs sont parfois trop grands.

En écho aux années précédentes et à cette complexité, les collectivités expriment des besoins en termes d'outillage et de méthodologie pour les utiliser davantage.

Elles souhaitent en majorité :

- Des formations et des retours d'expérience sur différentes thématiques - plus de la moitié des réponses ;
- La mise en place de jumelages, de partenariats pour s'accompagner et perfectionner les territoires sur le sujet ;
- Des outils de sensibilisation, pédagogiques, des exemples pratiques d'utilisation des ODD (70% des enquêtés).

Enfin, 90% des enquêtés ont répondu favorablement à la dernière question : « *Seriez-vous intéressé(e) pour contribuer à l'élaboration de l'observatoire des ODD lors d'un atelier de design par exemple ?* »

Souhaitant aborder en priorité les axes suivants :

- Des indicateurs pertinents ;
- Des idées de projets ;
- La situation des différents territoires vis-à-vis de l'atteinte des objectifs.

Le recours aux ODD n'est donc pas systématique : L'évolution espérée de leur(s) usage(s) n'est pas visible dans les dynamiques territoriales. Pourtant, des outils existent, ils n'ont cessé de se multiplier ces deux dernières années, mais sont encore insuffisamment connus et diffusés.

Il est à espérer que les collectivités franciliennes répondront présentes à l'invitation lancée par le réseau Teddif et le Comité 21 pour l'événement consacré aux ODD en préparation, intitulé « **L'étape francilienne du Tour de France des ODD** », prévu les 9 et 11 février 2021.

4. Usage des ODD & approche géographique

Bien que délicate vu le faible nombre de réponses, la répartition géographique des répondants met en avant deux départements la Seine-Saint-Denis (93) et l'Essonne (91).

En guise d'illustrations, la ville de BOBIGNY recourt aux ODD dans l'accompagnement des référents du Développement Durable (DD) de la ville. Les ODD permettent selon cette commune d'avoir un « *spectre large de ce que le DD peut être, permet à chacun de s'y retrouver et donc de participer* ».

Autre exemple, la ville de STAINS contribue à plusieurs ODD par le biais d'actions menées (préservation de nature en ville, incitation à la mobilité durable, rénovation des bâtiments, etc.). Ils servent de base pour l'édification de l'Agenda 2030 stanois, pour la communication (site internet) et pour les formations des agents (utilisation des ODD pour expliquer les concepts liés à la transition écologique).

Le département de l'Essonne reste un département présentant le plus grand nombre de communes engagées dans un Agenda 2030 en lien avec les politiques anciennes et la dynamique actuelle en matière du DD du Conseil départemental (trophées, Appels A Projet).

A noter également, qu'un certain nombre de communes du PNR Gâtinais Français sont accompagnées par l'Association Nationale NOTRE VILLAGE. Cet accompagnement sur 3 ans, est destiné à élaborer un projet de DD et un plan d'actions intégrant progressivement les ODD. D'autre part, le PNR joue également un rôle moteur pour les communes en conditionnant certaines aides à l'élaboration d'un Agenda 21 puis 2030.

En continuité des années précédentes, le réseau Teddif se doit de poursuivre le travail de sensibilisation en IDF en renforçant la diffusion des nombreux outils existants et en organisant les conditions d'échanges de pratiques entre collectivités utilisatrices et collectivités plus novices sur le sujet.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'organisation de « **L'étape francilienne du Tour de France des ODD** » en février 2021. Cet événement organisé en partenariat avec le Comité 21, est l'occasion de faire travailler ensemble, dans le cadre des comités de pilotage multi partenariaux, des acteurs franciliens représentant des collectivités, des associations, des acteurs économiques intervenant dans les champs du développement social, de l'égalité Homme/femme et de la coopération internationale, etc.



Tour de France des Objectifs de Développement Durable



en partenariat de la rencontre
régionale TEDDIF 2021



Ile-de-France

**Pour une nouvelle dynamique territoriale
de développement durable**

9 février 2021 matin : en présentiel avec captation vidéo en direct (à confirmer)
à l'Université de Cergy-Pontoise

11 février 2021 matin : en distanciel

www.comite21.org

Avec le soutien de



Isabelle Robinot-Bertrand

isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr

Tél. 01 34 82 12 44

Manon Copin

manon.copin@cerema.fr

Charlène Barbet-Rocher

charlene.barbet-rocher@cerema.fr

www.teddif.org
